

Europol: liste des États tiers et organisations pour conclusion des accords

2009/0809(CNS) - 12/11/2009

En adoptant le rapport de M. Jan Philipp ALBRECHT (Verts/ALE, DE) sur le projet de décision du Conseil établissant la liste des États et organisations tiers avec lesquels Europol conclut des accords, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures appelle le Parlement européen à **rejeter** le texte du Conseil.

Les députés estiment en effet, que, compte tenu de la prochaine entrée en vigueur du traité de Lisbonne et des conséquences qu'il aura sur la coopération policière, **aucune modification ne devrait être apportée** aux mesures mettant en œuvre la décision Europol avant que de telles mesures puissent être adoptées conformément au nouveau cadre légal prévu par le traité de Lisbonne.

Les députés demandent en outre à la Commission ou au Conseil de faire une déclaration en séance plénière sur une **proposition de nouvelle décision Europol**, qui sera présentée 6 mois après la date d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Enfin, les députés appellent le Conseil à retirer son texte.